

Image not found or type unknown



Délai entre deux prise de poste /fin de poste 22h reprise à 8h

Par **Haider Christelle**, le 10/05/2017 à 20:47

Bonjour,

Je désirerais savoir s'il est légal en finissant à 22h (horaires de ce jour 10h/12h30-13h30-15h30 puis 17h-22h) de reprendre demain à 8h?

Merci d'avance pour votre réponse
Christelle

Par **P.M.**, le 10/05/2017 à 21:33

Bonjour,

Normalement, le repos quotidien entre deux journées de travail est de 11 h en une seule fois...